

CONTRAT DE LOCATION MEUBLEE

Entre les soussignés,
M. et Mme PUPIER Stéphane Le Trêve 42890 SAIL SOUS COUZAN
Téléphone 04 27 62 95 85 ou 06 27 89 63 55

Mail : stephane.pupier@sfr.fr
www.location-studio-2alpes.fr

désignés ci-après le propriétaire

et

M. Mme (adresse et numéro de téléphone)

désigné(s) ci-après le locataire

il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Le propriétaire loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte aux conditions suivantes:

La location porte sur un meublé situé :

Résidence ANDROMEDE Chalets du Soleil Commune de Venosc Station
Les Deux Alpes Appartement n° 23 1^{er} étage

Type du logement donné en location

Studio de 25 M² au 1^{er} étage avec deux coins nuits, pièce à vivre avec kitchenette

Dépendances dont le locataire a la jouissance exclusive

Balcon de 3.50 M²

Désignation des locaux et équipements privés (Nombre de pièces, confort, etc. ...)

Cf. inventaire joint

La location est prévue pour 6 personnes maximum. Au cas où le nombre serait dépassé, un supplément sera facturé de **15 euros** par personne et par nuit supplémentaire.

Les animaux ne sont pas tolérés dans le studio.

Durée

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de (en toutes lettres):

Du samedi(à partir de 14 heures), jusqu' au samedi.....(avant midi)

Montant de la location

Le montant de la location est de euros charges comprises.

Un acompte correspondant à 30 % du montant total de la location devra être joint au présent contrat.

Dépôt de garantie

A titre de garantie de l'entière exécution de ses obligations le locataire verse, ce jour, **un chèque de caution** de 200 euros.

Il sera restitué au plus tard dans les 7 jours suivant le départ du locataire.

Le dépôt de garantie ne doit pas être considéré par le locataire comme une participation au paiement du loyer.

Il sert en cas de dégradations commises par le locataire.

Si le montant des pertes excède le montant de ce dépôt, le locataire s'engage à régler le préjudice après l'inventaire de sortie.

Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement.

Clé : il vous sera donné un trousseau, comprenant une clé ouvrant le casier à ski personnel, une clé pour l'accès à l'ascenseur, une clé ouvrant la porte d'entrée de l'appartement ainsi que la porte du local à ski. En cas de perte, la clé du casier ou de l'ascenseur sera facturée 30 € pièce, celle de l'appartement, 100 € (clé spéciale faite par une entreprise assermentée).

En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui est compétent.

Un chèque de caution ménage d'un montant de 50 euros sera versé, ce jour. Il correspond aux frais engagés par le propriétaire, en cas où le ménage ne serait pas effectué par le locataire avant son départ. Ce chèque sera restitué en même temps que le chèque de dépôt de garantie.

Etat des lieux contradictoire

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci. L'état des lieux sera réalisé par notre correspondant AUX DEUX ALPES.

Inventaire contradictoire

La présente location étant consentie et acceptée en meublé, un inventaire contradictoire des meubles sera établi lors de la remise des clés au locataire et lors de la restitution de celles-ci. L'inventaire sera annexé au

présent contrat. Le locataire sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir à ce mobilier.

Enumération des parties et équipements communs (ascenseur, local à vélo)

Local à ski au rez de chaussée de l'immeuble

Conditions générales

Le locataire s'engage :

1. à ne pas amener des personnes supplémentaires sans l'autorisation du bailleur ;
2. à ne pas sous louer le logement ;
3. à user paisiblement des lieux ;
4. à s'assurer contre les risques locatifs tels que le vol, l'incendie, les dégâts des eaux.

Fait à _____, le _____, en _____ originaux dont un remis au locataire.

Le propriétaire

Le locataire

(Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite: "Lu et approuvé, bon pour accord").